

en espèces qu'en billets fédéraux; le gain, de ce côté, est de \$1,210,000.

Les prêts à demande tant au Canada qu'à l'étranger sont également en augmentation: de \$2,250,000 pour les premiers et de \$3,610,000 pour les derniers.

Les prêts courants et escomptes présentent également une forte avance; elle est de près de sept millions et demi pour ceux consentis au Canada et de \$1,500,000 pour ceux faits au dehors.

L'actif des banques qui au 30 septembre était de \$795,235,000 s'élevait au 31 octobre à \$811,800,000.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 30 septembre et au 31 octobre 1905:

PASSIF	30 septembre	31 octobre
	1905	1905
Capital versé	\$83,416,049	\$83,864,828
Réserves	57,098,426	57,493,307
Circulation	\$69,831,259	\$76,899,863
Dépôts du Gov. Fédéral	3,721,328	1,817,312
Dépôts des gouvernements provinciaux	7,620,666	7,056,898
Dép. du public remb. à demande	141,228,177	150,868,116
Dép. du public remb. après avis	346,232,119	349,822,859
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada	50,505,691	47,077,157
Emprunt - à d'autres banques en Canada	361,890	323,661
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada	1,966,864	5,933,696
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre	5,024,838	6,097,460
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger	2,579,900	1,824,646
Autre passif	11,872,454	10,953,077
	\$643,923,351	\$658,645,830
ACTIF		
Espèces	\$19,457,981	\$21,157,280
Billets fédéraux	38,734,128	39,254,738
Dépôts en garantie de circulation	3,410,334	3,841,220
Bill (s et chèques sur autres banques	21,641,810	27,578,519
Prêts à d'autres banques en Canada garantis	361,418	323,661
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada	6,857,118	8,431,852
Bal. dues par agences et autres banq. en Ang.	12,178,826	9,212,549
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étranger	22,414,377	19,849,856
Obligations des gouvernements	8,777,701	8,356,672
Obligations des municipalités	19,320,602	19,351,051
Obligations actions et autres valeurs mobilières	40,918,673	40,142,320
Prêts à demande remb. en Canada	45,914,453	48,161,851
Prêts à demande remb. ailleurs	58,639,492	62,280,939
Prêts cour. en Canada	413,011,879	450,464,256
Prêts courants ailleurs	27,460,465	29,125,309
Prêts au Gov. Fédéral		
Prêts aux gouvernements provinciaux	1,345,494	1,622,714
Créances en souffrance	2,008,935	1,836,042
Immeubles	643,105	632,566
Hypothèques	528,948	524,817
Imm. occupés par banq.	10,914,023	11,459,303
Autre actif	10,651,978	9,569,048
	\$795,235,015	\$811,800,000

LE NOUVEAU REGLEMENT RELATIF AUX ENTREPOTS DE DOUANE

Par une circulaire du Département des Douanes datée d'Ottawa, le 1er novembre, le commerce de gros vient d'être notifié qu'à partir du 1er janvier prochain, les règlements concernant les entrepôts de douane seront modifiés comme suit:

A l'avenir les droits à percevoir par le gouvernement des propriétaires d'entrepôts de douane seront basés sur la durée du temps pendant lequel les services des "lockers" (gardiens ou officiers d'accise) seront requis.

Les nouveaux droits à percevoir sont établis d'après l'échelle suivante:

Tarif par mois ou partie d'un mois payable d'avance pour un trimestre:

Service journalier. —	
N'excédant pas une heure	\$ 5.00
Plus d'une heure, n'excédant pas 2 heures	10.00
Plus de 2 heures, n'excédant pas 4 heures	20.00
Plus de 4 heures, n'excédant pas 6 heures	30.00
Plus de 6 heures, n'excédant pas un jour	40.00

Cette nouvelle a vivement ému le commerce qui actuellement paie la somme de \$40.00 par an, sauf quelques maisons qui emploient un "locker" continuellement.

Les marchands de gros protestent contre cette nouvelle échelle de prix et, à cet effet, ont convoqué une assemblée qui a eu lieu le 29 novembre au Board of Trade et à laquelle assistaient: MM. C. P. Hébert, M. L. E. Geoffrion, M. A. G. Gardner, T. Gillespies, S. Ewing, J. H. Wynne, W. G. Stuart, J. M. Wilson, Wm. Middleton, Jos. Ethier, J. Russell-Murray, F. X. St-Charles, L. O. Demers, Alex. Orsali, J. R. Douglas, H. O. Wootton, N. Rattray, etc.

A cette assemblée présidée par M. L. E. Geoffrion, il a été résolu qu'un comité composé de MM. L. E. Geoffrion, A. G. Gardner et W. G. Stuart, soit nommé pour se mettre en relations avec le ministre des douanes, afin de lui communiquer les vues des commerçants sur cette question.

A notre avis, on ne s'est pas rendu compte, au département des douanes, des exigences du commerce. Cependant, ce département ne devrait pas ignorer que la présence de ses officiers dans les entrepôts de douane n'est pas toujours requise à un même degré.

Tel commerçant qui, à certaines époques de l'année a à peine besoin de recourir aux services d'un officier, demandera sa présence continue à d'autres époques. Il existe des mort-saisons dans le commerce et des périodes de grande activité aussi. Les années ne se ressemblent pas non plus, au point de vue des affaires; il y a des années de prospérité et des années de crise commerciale.

Quand les ordres affluent la présence d'un officier pourra être nécessaire toute la journée, pendant huit jours, pendant quinze jours et peut-être même davantage, mais bien peu de maisons de commerce réclament la présence

de du matin au soir d'un officier pendant un mois consécutif et moins encore pendant trois mois.

Quel genre de déclaration peut donc faire le commerçant quand il adresse sa demande au collecteur des Douanes avec son chèque pour le paiement des trois mois à venir?

Nous le répétons, ce nouveau règlement n'est pas pratique et nous ne doutons pas un seul instant que le ministre des douanes l'annule dès que les commerçants lui auront présenté leurs vues.

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée régulière bi-mensuelle a eu lieu le 28 Novembre sous la présidence de M. Alfred Leduc.

Parmi les membres présents, nous avons remarqué MM. A. Prevost, H. Lambert, H. Poitras, Jos. Villeneuve, Jos. Deneault, L. R. Trudeau, Arthur Leduc, Jean Lamoureux, Ephrém Renaud, J. A. Beaudry, M. Lesage, etc., etc.

Après l'expédition des affaires de routine M. Wilbrod O'Donoghue est admis en qualité de sociétaire.

Il est ensuite question des rafles de dindes qui ont lieu dans les hôtels chaque année à l'époque des fêtes. M. L. R. Trudeau fait remarquer combien cette coutume est préjudiciable aux intérêts des bouchers. Il y a, dit-il, un règlement qui interdit ces rafles et il demande alors pourquoi la police ne le fait pas observer. Ces remarques sont approuvées par l'assemblée et il est résolu d'écrire au comité de la police à cet effet.

Il est alors question des abattoirs de l'Est et l'Association émet le vœu que ces abattoirs soient mis sous le contrôle de la ville de Montréal et non dirigés par des compagnies privées, car elle estime qu'ils seront alors mieux entretenus.

Et l'assemblée s'ajourne.

COMMENT UN VENDEUR A MANQUE UNE VENTE

Il n'avait pas une apparence propre. Il manquait de dignité dans son maintien.

Il n'avait pas de tact pour se présenter.

Il arrivait en retard aux rendez-vous.

Il était infatué de lui-même et arrogant.

Il ne croyait pas à ce qu'il disait.

Il dégoutait par une flatterie grossière les personnes avec qui il était pourparlers.

Il ne connaissait pas les qualités des marchandises.

Il offensait les gens par une familiarité intempestive.